



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'habitat localisé avenue de Coubertin sur la commune de Carpentras (84)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MARIGNAN

Raison sociale

SNC MARIGNAN PROVENCE

N° SIRET

43835729500106

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Giroudon

Prénom(s)

Ghislain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Maître d'ouvrage souhaite réaliser un projet d'habitat avec :

- des petits collectifs accolés et des maisons individuelles en bande, soit 104 logements (dont 25% de logements sociaux)
- des places de stationnement (environ 186 places privées),
- des voies d'accès,
- des ouvrages de rétention,
- des aménagements paysagers,
- des voies douces (vélos + piétons).

La bâtisse existante sera démolie.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- répondre aux objectifs définis dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme), dans lequel la zone de projet est localisée au niveau d'une zone UD consistant en une zone périphérique urbaine,
- réaliser un projet d'habitat, en proposant des tailles variées, afin de répondre aux besoins des habitants en quête de logements,
- répondre aux objectifs réglementaires en matière de logements sociaux,
- construire des logements neufs, pour les futurs habitants,
- inscrire le projet dans son site (au sein d'une enclave urbaine), en préservant au maximum les haies existantes,
- concevoir un cadre de vie de qualité, c'est-à-dire convivial, agréable, fonctionnel, sécurisé, pour les futurs usagers,
- concevoir le projet en tenant compte des enjeux environnementaux : prise en compte de la faune et de la flore, des aspects paysagers, de la nappe souterraine, de l'acoustique, de la préservation des eaux, de la gestion des déchets

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Avant le démarrage des travaux, il sera procédé à un balisage environnemental (mise en défens) afin de préserver les espaces végétalisés proches (haies actuelles+ arbres d'intérêt). Après passage d'un écologue, la bâtisse existante sera démolie >>> les matériaux seront triés, puis recyclés ; le reste sera envoyé en ISD.

Puis il sera ensuite réalisé les travaux d'aménagement des futurs espaces publics avec la mise en place des ouvrages d'infrastructures (voirie, réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, + électricité & téléphone), ouvrages de rétention, aires de stationnement).

Puis il sera procédé à la construction des différents bâtiments.

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,
- marquages au sol,
- cheminements piétonniers,
- aménagements paysagers et autres plantations,
- pose des clôtures.

La durée prévisible des travaux est estimée à environ 21 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En période d'exploitation, le projet sera utilisé de façon traditionnelle, comme un lieu fonctionnel, mêlant habitat et équipements publics.

L'entretien des espaces verts et des équipements divers (aires de stationnement publiques, bassins de rétention etc...) sera réalisée par une entreprise mandatée pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation d'urbanisme : il nécessite l'élaboration de permis de construire. NB : le dossier loi sur l'eau (soumis à déclaration) est actuellement en cours d'instruction par les services de la Police de l'eau de la DDT 84.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de plancher	Environ 5857 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est localisé en zone UD du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2006.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Carpentras est concernée par le PEB de l'aéroport de Carpentras, approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 1985, mais il ne concerne pas la zone de projet. Il existe également un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement). relatif au
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone de projet est incluse dans un périmètre de protection de monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRI du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2007. Mais le projet n'est pas localisé dans une zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le secteur d'étude est localisé en dehors de toute zone Natura 2000. La plus proche, la ZSC "la Sorgue et l'Auzon" FR9301578 est localisée à environ 5 km de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Afin de limiter les apports de matériaux, il sera procédé à une optimisation du réemploi sur place des terres excavées. Quoiqu'il en soit, de nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les ressources en eau potable sont suffisantes, à l'échelle de la commune, afin d'alimenter le projet en eau potable. La station d'épuration communale est suffisamment dimensionnée (75000 EQH), afin de traiter les effluents émanant du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains actuels consistent en d'anciens terrains agricoles, qui sont actuellement en friche car non exploités. Les habitats naturels présentent peu d'enjeux et cette zone apparaît peu attractive pour la faune et la flore. Des mesures écologiques seront mises en place (conservation des haies, nombreuses plantations,
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche consiste en une ZSC ("La Sorgue et l'Auzon" FR9301578) qui demeure quelque peu éloignée de la zone de projet (environ 5km). Les habitats naturels de la zone de projet ne sont pas spécialement favorables à l'accueil des espèces citées au FSD. Aucune incidence significative n'est attendue sur l'ensemble des éléments biologiques ayant
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est localisé sur d'anciens terrains agricoles actuellement en friche, car non exploités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le zonage du PPRI et n'est pas soumis aux risques d'inondation. Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque relatif aux incendies de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Un diagnostic amiante sera réalisé au niveau de la bâtisse, avant démolition.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de construction, il est prévu quelques camions (matériaux + matériels), mais le trafic engendré ne sera pas de nature à avoir un impact sur le trafic des voiries locales. En phase d'exploitation, la zone de projet sera desservie par des voies d'accès, permettant aux usagers d'accéder au site. Dans ce cadre, il est important de préciser que le projet sera
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Traditionnellement, une zone d'habitat génère un peu de bruit, notamment en raison de la circulation desservant les logements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est localisé à proximité de la RD 2, dont le trafic est susceptible d'entraîner des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pour des raisons de sécurité/sûreté, quelques candélabres (à Leds) seront installés au niveau des voiries ; les lumières seront orientées vers le sol afin de limiter les incidences lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est localisé dans une zone d'habitat, qui présente quelques candélabres.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Cela concerne essentiellement les véhicules desservant la zone de projet, ainsi que le chauffage mis en place au sein des futures habitations. Cependant, l'isolation thermique des bâtiments permettra de limiter les consommations énergétiques et donc les rejets dans l'air. Quoiqu'il en soit, à l'échelle du territoire communal, l'incidence du projet sur la qualité de l'air apparaît extrêmement limitée
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront collectées dans des ouvrages de rétention (bassins+ noues), puis se rejeteront à faible débit dans le réseau pluvial communal. Le volume de rétention sera de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Cela concerne essentiellement les eaux usées émanant des habitations (sanitaires) >>> elles seront collectées par des réseaux d'eaux usées et elles seront ensuite acheminées vers la station de traitement de la commune, qui est suffisamment dimensionnée (75000 EQH) .
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Cela concerne essentiellement les déchets classiques utilisés pour un projet d'habitat. Le projet prévoit la pose de poubelles, afin de collecter les déchets collectés au sein des bâtiments. Des containers spécifiques sont prévus pour les déchets recyclables.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est localisé hors zone de saisine archéologique. Par ailleurs, il sera réalisé des aménagements paysagers (notamment des haies champêtres), qui permettront de masquer le projet et de l'insérer au mieux dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains actuels consistent en d'anciens terrains agricoles, actuellement en friche (et non utilisés depuis une trentaine d'années) >>> le projet ne va donc avoir aucun impact sur le plan agricole. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact négatif important sur des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du projet, des mesures environnementales ont été adoptées, sur les principes dits de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

- des mesures ont été prises pour la période de chantier : commencement des travaux en période favorable, suivi du chantier par un écologue, balisage du chantier, sécurisation des accès, traitement des eaux de ruissellement, réunions de travail préalables avec le chef de chantier, consignes formulées aux techniciens, supervision régulière du chantier, gestion des déchets (avec tri) etc...,
- des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore comme proposé par le cabinet Barth Environnement : adaptation du calendrier en période de chantier, suivi écologique de chantier, préservation des haies et des arbres d'intérêt, création de bassins paysagers et de haies champêtres etc...,
- des mesures ont été prises sur le plan paysager : il est prévu l'aménagement d'espaces verts, avec notamment des aménagements paysagers, un traitement qualitatif des franges, la plantation de haies champêtres (plantations d'essences locales) et des plantations diverses >>> ces mesures permettront de limiter les vues sur le projet, d'avoir un impact positif sur le paysage, mais également sur la faune et la flore.
- vis-à-vis de la préservation des eaux (superficielles et souterraines), le projet prévoit la création d'ouvrages de rétention, afin de stocker les eaux pluviales, puis de les rejeter avec faible débit, au milieu naturel (les ouvrages seront dimensionnés pour une pluie d'occurrence décennale)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient cependant de noter les points suivants :

- 1/ Le projet est localisé en zone UD du PLU en vigueur (zone UD : zone urbaine périphérique), au sein d'une enclave urbaine.
- 2/ Le projet est localisé sur d'anciens terrains agricoles,
- 3/ Des mesures spécifiques ont été prises, en faveur de la faune & de la flore, des eaux (superficielles et souterraines), du paysage et de l'environnement humain : réalisation d'ouvrages de rétention, isolation phonique du bâti, réalisation d'aménagements paysagers, intégration d'une architecture bioclimatique, limitation des circulations, création de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Giroudon

Prénom Ghislain

Qualité du signataire Représentant de la SNC MARIGNAN PROVENCE

À Marseille

Fait le 20-12-2024 /

Signature du (des) demandeur(s)